

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

Distr. : restreinte
6 juin 2014
Français
Original : anglais et français

**Comité permanent
60^e réunion****Mise à jour sur les solutions***Résumé*

Près des trois-quarts de tous les réfugiés se trouvent en situation prolongée et la durée moyenne du déplacement, tant pour les réfugiés que pour les déplacés internes, a augmenté ces dernières décennies. Ces faits à eux seuls obligent le HCR à redoubler d'efforts, en partenariat avec d'autres entités, pour s'acquitter de son mandat de mettre en place des solutions pour les personnes déplacées. Ces prochaines années, le HCR expérimentera de nouvelles approches, notamment par sa Stratégie mondiale pour les moyens de subsistance et l'Alliance pour les solutions, afin d'appuyer des stratégies globales visant à des solutions pour ceux qui sont actuellement en déplacement prolongé, et d'éviter que de nouvelles situations prolongées ne se produisent. Si les changements opérationnels systématiques prendront du temps, l'objectif est de parvenir à un « changement culturel » et de passer d'une prise en charge et d'un appui à long terme à l'autosuffisance et à la planification axée sur des solutions, en partenariat avec les gouvernements, personnes déplacées et communautés hôtes concernés, les acteurs du développement, le secteur privé et d'autres entités.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Chapitre		
I. Introduction	1	3
II. Mandat en matière de solutions.....	2-3	3
III. Défis et réalisations	4-10	4
IV. Nouvelles approches	11-15	5
V. Remédier plus efficacement aux situations de réfugiés prolongées actuelles	16-21	6
VI. Améliorer la qualité de l’asile en attendant des solutions durables.....	22-24	7
VII. Une alliance pour les solutions.....	25-27	8
VIII. Conclusion	28-29	9

I. Introduction

1. Ce document présente l'approche du HCR dans la recherche de solutions pour les personnes relevant de la compétence de l'Organisation. Il décrit d'abord le mandat du HCR en matière de solutions durables et passe en revue les résultats obtenus à ce jour. Le document expose ensuite les difficultés actuelles et les motifs pour lesquels celles-ci nécessitent de nouvelles façons de penser et de travailler, notamment de nouveaux partenariats. Ce document explique comment le HCR envisage les changements à apporter ces prochaines années pour renforcer la capacité de la communauté internationale à proposer collectivement des solutions et à éviter que de nouvelles situations prolongées ne se produisent. Cette vision se fonde essentiellement sur la détermination à mettre en œuvre des approches promouvant l'autosuffisance des personnes déplacées et le développement des communautés locales touchées.

II. Mandat en matière de solutions

2. Le HCR a pour mandat de fournir une protection internationale et de rechercher « des solutions permanentes au problème des réfugiés »¹. Dans l'exercice de son mandat en matière de solutions durables, le HCR a la responsabilité de faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés dans de nouvelles communautés nationales, leur assimilation dans de nouvelles communautés nationales, ou leur réinstallation dans des pays tiers². La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés oblige les Etats parties à soutenir et à faciliter la recherche de solutions³. Le Comité exécutif du HCR a rappelé que « [...] la recherche de solutions aux problèmes des réfugiés [...] [est une fonction] » relevant du mandat du Haut Commissaire pour les réfugiés⁴, et dans plusieurs de ses conclusions, le Comité a souligné la nécessité d'accorder davantage d'importance à la recherche et à la mise en place de solutions pour les personnes déplacées, en particulier les personnes en situation de réfugiés prolongée⁵. Dernièrement, le Comité a souligné que « [...] le statu quo n'est pas une option acceptable [...] » et que « [...] tous les efforts possibles et pratiques devraient être déployés pour dénouer toutes les situations prolongées particulièrement grâce à la mise en œuvre de solutions durables dans l'esprit de la solidarité internationale et du partage de la charge »⁶.

3. Tout au long de son histoire, le HCR a collaboré avec les États dans le cadre de différentes stratégies globales de solutions, et dans des initiatives régionales, nationales et mondiales, comme la Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique (ICARA I et II), la Conférence internationale pour les réfugiés en Amérique centrale (CIREFCA), le Processus de l'Institut Brookings, la Stratégie de solutions globales en République-Unie de Tanzanie (TANCOSS) et l'Initiative de la Zambie. Plus récemment, le HCR a élaboré une stratégie multi-partenaires de solutions pour les réfugiés afghans ; il a noué des partenariats avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres entités dans le cadre de l'Initiative de solutions intérimaires au Soudan oriental et en Colombie ; a mis au point des stratégies globales pour favoriser la cessation du statut de réfugié des Libériens, des Angolais, et des Rwandais ; et a commencé à appliquer la décision du Comité des politiques du Secrétaire général sur les solutions

¹ Statut de l'Office du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Art. 1, adopté par la résolution 428(V) de l'Assemblée générale, 14 décembre 1950 (Annexe).

² *Id.*, Art. 1, Art. 8.

³ Convention relative au statut des réfugiés, Art. 30 (facilitation du transfert des avoirs en cas de réinstallation) et Art. 34 (facilitation de l'assimilation et de la naturalisation des réfugiés).

⁴ Conclusion N° 56 (XL) du Comité exécutif, *Solutions durables et la protection des réfugiés* (1989).

⁵ « Situations de réfugiés prolongées » désignent généralement les situations qui perdurent depuis cinq ans ou plus.

⁶ Conclusion N° 109 (LX) du Comité exécutif, *Conclusion sur les situations de réfugiés prolongées* (2009).

durables (Décision N° 2011/20). Les tables rondes tenues sur le thème des solutions à Amsterdam et à Copenhague en 2013 et 2014 ont été une occasion importante pour le HCR et ses partenaires, y compris les gouvernements concernés et la société civile, de réfléchir aux enseignements à tirer de ces efforts et de s'engager à renforcer les partenariats par la création de l'Alliance pour les solutions⁷.

III. Défis et réalisations

4. Aujourd'hui, environ 44 millions de personnes relèvent de la compétence du HCR dans le monde, dont 12 millions de réfugiés, 10 millions d'apatrides et 24 millions de déplacés internes. Donner pleinement la possibilité aux réfugiés de reprendre leur vie en main et de décider de leur avenir reste l'objectif fondamental du régime de la protection internationale et l'une des principales responsabilités du Haut Commissariat, en coopération avec les États. Le HCR s'emploie activement à promouvoir les trois solutions durables traditionnelles : rapatriement librement consenti et durable ; intégration locale ; et réinstallation dans un pays tiers. Pourtant, près des trois-quarts des réfugiés sous la protection du HCR sont en situation de déplacement prolongé. En outre, le nombre de déplacés internes dans le monde continue d'augmenter, de même que la durée moyenne de leur séjour.

5. Le rapatriement librement consenti reste la solution la plus souvent recherchée par les réfugiés et c'est cette solution qui est proposée à la plupart, comparée à d'autres solutions durables. En 2013, seulement 400 000 réfugiés environ sont retournés chez eux. De plus, comme le Haut Commissaire l'a récemment indiqué à l'Assemblée générale, entre 2003 et 2012, seulement 7,2 millions de réfugiés ont pu retourner chez eux⁸.

6. Quelque 70 000 personnes sont désormais réinstallées annuellement dans 27 pays dans le cadre de programmes ordinaires de réinstallation, le nombre de lieux et de pays de réinstallation ayant augmenté depuis deux ans. Comme indiqué dans le *Rapport intérimaire sur la réinstallation* (EC/65/SC/CRP.11), les activités de réinstallation du HCR s'inscrivent de plus en plus dans son approche globale et stratégique des solutions. Par exemple, le processus de réinstallation de 50 000 Congolais avant 2017 a été négocié dans le contexte des mesures prises pour améliorer les conditions d'asile en attendant une solution et pour appuyer les interventions permettant d'assurer les meilleures conditions possibles à ceux qui optent pour le retour. Cependant, la solution de la réinstallation n'est toujours disponible que pour moins d'un pour cent des réfugiés dans le monde.

7. Pour les réfugiés qui ne peuvent ni retourner chez eux ni être réinstallés, la principale option reste l'intégration locale sous une forme ou une autre. Pourtant, la pleine intégration est un processus graduel et ce n'est pas l'option que les pays hôtes peuvent ou souhaitent généralement proposer suite à un afflux massif. Heureusement, les commémorations du soixantième anniversaire de la *Convention relative au statut des réfugiés* ont débouché sur d'autres engagements en vue d'une intégration locale en tant que solution durable. L'engagement de la Zambie à intégrer localement 10 000 Angolais devient réalité, avec l'adoption d'un cadre stratégique et l'établissement d'un comité gouvernemental chargé de traiter les demandes de permis de séjour permanent. Cette mesure bénéficie d'un appui international, y compris un appui au développement des communautés zambiennes que rejoindront d'anciens réfugiés. Il faut espérer que ce processus permettra aussi à terme d'intégrer localement les Rwandais qui remplissent les conditions requises. Au Bénin, des « permis de résidents les plus favorisés » ont été accordés à 3 732 réfugiés et demandeurs d'asile en 2013, grâce auxquels ils jouissent des

⁷ Des informations sur les tables rondes et *Alliance pour les solutions* figurent au chapitre VII. Voir aussi www.solutionsalliance.org.

⁸ *Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Examen stratégique effectué en vertu de la résolution 58/153 de l'Assemblée générale, A/68/12 (Partie II) (Renforcer la capacité d'intervention : déplacement prolongé et solutions, paragraphes 69 à 78).*

mêmes droits et avantages que les citoyens, à l'exception du droit de vote et du droit de travailler dans la fonction publique. En outre, ce statut permet à ceux qui le souhaitent de demander leur naturalisation.

8. La sensibilisation à la question de l'apatridie et la volonté politique d'y remédier se sont également accrues ces dix dernières années. Depuis 2011, 33 pays ont ratifié les deux conventions sur l'apatridie et beaucoup d'autres ont pris des mesures pour réduire et prévenir l'apatridie, au moyen de réformes juridiques et politiques. Entre autres exemples récents, on peut citer les réformes législatives de la Côte d'Ivoire sur la nationalité qui permettront à des milliers d'apatrides d'obtenir la nationalité par une simple procédure de déclaration ; les amendements apportés à la législation du Sénégal sur la nationalité, qui ont introduit l'égalité entre hommes et femmes en ce qui concerne la capacité à transmettre la nationalité à leurs enfants ; et les mesures prises par le Kirghizistan pour régler la situation des citoyens de l'ex-Union soviétique et des migrants récents, notamment celles qui ont permis d'octroyer la nationalité à plus de 14 500 personnes en 2013.

9. Par ces différentes mesures, les États et autres partenaires favorisent régulièrement la mise en place de solutions durables. Malgré les progrès observés ces dernières années dans ce domaine, la proportion de réfugiés et de personnes pour lesquels une solution durable est à leur portée reste extrêmement faible. Par exemple, des millions de réfugiés sont encore hébergés au Pakistan et au Kenya où une nouvelle génération de réfugiés est née.

10. Entre temps, les demandes suscitées par la situation en République centrafricaine, au Soudan du Sud et en République arabe syrienne ont fait de la recherche de solutions une urgence pour des millions d'autres personnes. Face à ces réalités, quelques impératifs apparaissent clairement. Des changements importants sont nécessaires, non seulement pour éviter de nouvelles situations prolongées, mais aussi pour régler la question du déplacement prolongé. De même, les réponses apportées aux situations de déplacés internes et de réfugiés doivent être cohérentes et se renforcer mutuellement. Et il faut faire preuve de créativité pour fixer et atteindre des objectifs de solutions durables lorsqu'il n'est pas possible de trouver des solutions à court terme. Les éléments présentés ci-après portent sur ces impératifs et exposent l'intérêt du HCR pour de nouvelles méthodologies et partenariats renforcés avec les gouvernements concernés, les acteurs du développement et d'autres entités.

IV. Nouvelles approches

11. Trop souvent, lorsqu'il n'y a pas de solutions durables mises en place rapidement, le HCR assure soins et entretien aux réfugiés dans les camps pendant de longues périodes. Et ce, bien souvent par des mécanismes mis au point en dehors des systèmes de services publics de base, comme l'approvisionnement en eau et l'assainissement, les soins de santé et l'éducation. Une fois en place, il est ensuite difficile de démanteler ces « mécanismes parallèles » ou de les transférer aux autorités locales. De plus, ils peuvent favoriser sans qu'on le veuille le séjour prolongé et la dépendance, voire alimenter le ressentiment de la population locale qui peut considérer que ces services favorisent les réfugiés.

12. D'importantes mesures sont actuellement prises, au Cameroun et au Niger entre autres, pour appliquer de nouvelles approches qui permettront de passer rapidement de l'assistance alimentaire et d'autres formes d'assistance à l'autosuffisance. Dans le cadre de son intervention d'urgence au Niger, le HCR et ses partenaires s'emploient à installer les déplacés dans des villages où ils ont déjà temporairement trouvé refuge, à faciliter les moyens de subsistance et à appuyer les communautés locales.

13. Le HCR cherche à nouer des relations directes avec les ministères d'exécution pour faciliter ces approches inclusives. Afin de garantir des investissements rationnels et stratégiques pour renforcer les capacités des ministères d'exécution, des partenariats avec la société civile et les acteurs du développement, comme la Banque mondiale et le PNUD, sont essentiels. Grâce à ces partenariats, le HCR espère prendre moins de place et

autonomiser les personnes déplacées, notamment en tant qu'acteurs économiques. Le HCR s'emploie aussi à recourir plus efficacement au secteur privé et à la puissance des partenariats public/privé pour porter assistance aux déplacés et en faire bénéficier en même temps les communautés locales.

14. Au début de l'année, le HCR a lancé une stratégie globale pour les moyens de subsistance⁹ sur trois ans qui oriente l'action de l'Organisation en faveur de l'autosuffisance, dans le cadre d'une approche globale et progressive des solutions. Cette stratégie, qui met l'accent sur des approches axées sur le marché et inspire l'établissement de cibles et d'interventions fondées sur des données, changera fondamentalement la situation de status quo. Les opérations sur le terrain seront encouragées à créer des partenariats avec le secteur privé, des organisations non gouvernementales de développement, la Banque mondiale, le PNUD et d'autres entités.

15. Les recherches actuellement conduites par la Banque mondiale en collaboration avec les gouvernements hôtes et le HCR permettront d'obtenir des données empiriques sur les effets positifs ou non du déplacement au Liban, en Jordanie, dans la région des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique. Ces recherches éclaireront aussi les prochaines interventions, en vue d'augmenter autant que possible les possibilités de développement, de remédier au déplacement et d'éviter qu'il ne devienne une situation prolongée. À mesure que les données sur lesquelles reposent ces nouvelles approches seront de plus en plus claires, il est à espérer que les camps deviendront l'exception et non la règle.

V. Remédier plus efficacement aux situations de réfugiés prolongées actuelles

16. Le HCR s'est engagé à redoubler d'efforts pour remédier aux situations prolongées actuelles par une approche ciblée et axée sur le partenariat. Il s'agit pour l'essentiel de la création en 2013 d'un groupe de pilotage pour les solutions (SSG), co-présidé par la Division de la protection internationale, la Division de l'appui et de la gestion des programmes et la Division des relations extérieures, pour promouvoir une approche des solutions stratégique, cohérente, et fondée sur les droits et les résultats.

17. Un examen de la situation en matière de solutions réalisé à l'automne 2013 a conduit à plusieurs observations qui ont orienté les travaux du Groupe. D'abord, beaucoup d'opérations dans les pays n'ont ni stratégie, ni cible, ni calendrier concernant les solutions. S'il ressort de la plupart des plans d'opérations dans les pays que l'on comprend l'importance de solutions et d'objectifs ambitieux à long terme, il n'y a pas toujours de planification globale pour réaliser ces objectifs. L'accent mis sur la planification à court terme s'explique en partie par le cycle de planification du HCR de deux ans. Il se peut aussi que le fait de remettre en question les ressources prévues pour les solutions en fonction de nouvelles priorités concernant des activités vitales à tout moment de l'année décourage une planification et des investissements à long terme. Prenant conscience de ces éléments importants, le SSG a conclu que des ajustements structurels dans des domaines importants, comme le cycle de planification et le budget, devraient être envisagés pour les opérations qui recherchent activement des solutions.

18. Afin de stimuler de nouvelles activités dans le domaine des solutions, le Haut Commissaire a affecté 20 millions de dollars des États-Unis – appelés « capital pour les solutions » – qui seront distribués en 2014 aux opérations qui proposent de solides projets pour les solutions. Le SSG est chargé d'examiner les propositions ; à ce jour, 20 opérations ont reçu des fonds additionnels pour leurs projets. Les opérations qui reçoivent des fonds doivent élaborer des stratégies pluriannuelles en partenariat avec d'autres entités. Pour faciliter la planification à long terme, ces opérations peuvent compter sur des fonds additionnels pendant les deux années à venir, sous réserve qu'elles aient

⁹ Disponible, en anglais, à l'adresse : www.unhcr.org/pages/4ad2e7d26.html

rempli certaines conditions, notamment la mise en œuvre de leurs projets avec succès au cours de la première année. Les projets devraient se traduire par des économies au fil du temps, et cet aspect sera évalué de près.

19. Le SSG fournit aussi un appui sur le terrain à plusieurs opérations, notamment celles qui perçoivent le « capital pour les solutions ». Lorsque des possibilités importantes sont mises en avant, le SSG fournira un appui à la planification stratégique et à l'élaboration de mécanismes de suivi et d'évaluation fondés sur des données factuelles. Un appui aux moyens de subsistance et à d'autres secteurs techniques est également disponible.

20. Les activités actuellement en cours dans des pays comme l'Équateur, le Kirghizistan, la Mauritanie, l'Ouganda, la Zambie, ainsi que les situations de l'Afghanistan et de la Somalie, orienteront encore davantage les changements institutionnels au HCR pour trouver plus facilement des solutions. Des projets de pays répondront aux besoins en matière de réfugiés, de déplacés internes et d'apatridie, de manière à offrir des possibilités d'apprentissage dans ces trois domaines. Un examen plus rigoureux des conditions juridiques, sociales, politiques et économiques débouchera sur des stratégies de plaidoyer plus efficaces. Les enseignements tirés de l'engagement du HCR en faveur de l'approche sectorielle, et ceux des activités visant à réduire l'apatridie sont déjà appliqués dans le contexte des réfugiés et du retour, et ce type d'échanges d'idées sera renforcé. Les enseignements tirés des opérations qui mettent déjà en œuvre des stratégies multi-partenaires seront également appliqués. À Dollo Ado en Éthiopie, par exemple, le HCR et ses partenaires, dont le Gouvernement, DFID, Danida, ECHO et la fondation IKEA, donnent plus de capacités aux réfugiés mais aussi aux communautés d'accueil en établissant un lien entre la formation aux compétences professionnelles, la génération de revenus et la création d'emplois.

21. Les activités pour des pays et des contextes en particulier doivent être menées de concert et inspirer les activités internes en vue d'améliorer les processus de planification du HCR, la formation et autre. Dans les trois à cinq ans, l'Organisation veillera à ce que toutes les opérations du HCR qui ne sont pas en « mode urgence » s'orientent vers le « mode solutions ». Ce processus nécessitera des cibles en matière de solutions, qui s'appuient sur des stratégies pluriannuelles et multi-partenaires. Les investissements du HCR se veulent stratégiques, prévoyant un rôle opérationnel moindre pour le HCR sur le long terme et faisant fond sur les intérêts des populations, des gouvernements, des partenaires du développement, du secteur privé et des autres entités concernées. L'objectif de l'Organisation est simplement d'abandonner son approche de soins et d'entretien au profit de modèles de coopération qui augmentent autant que possible les possibilités de développement pour tous.

VI. Améliorer la qualité de l'asile en attendant des solutions durables

22. Il est essentiel d'améliorer les interventions pour les moyens de subsistance en conformité avec la Stratégie globale pour les moyens de subsistance, si l'on veut améliorer l'autosuffisance et la qualité de vie pendant le déplacement. D'une manière plus générale, le HCR et ses partenaires doivent trouver des moyens novateurs pour éliminer les obstacles qui empêchent les personnes déplacées de vivre normalement. A cette fin, il faut conduire une analyse par pays, car l'accès aux services et aux prestations de base est très variable, et d'autres facteurs contextuels le sont également. C'est en définissant les « types » de situations et en examinant d'autres facteurs pertinents, comme le contexte sécuritaire et des droits de l'homme, que le HCR pourra adopter une approche contextuelle qui favorisera la productivité et l'indépendance des personnes relevant de sa compétence.

23. C'est ce type d'analyse - c'est-à-dire, des différents types de situation et des interventions les mieux à même de favoriser une meilleure qualité de vie dans chaque situation - que le HCR envisage de conduire plus systématiquement au cours des prochaines années. De plus, le HCR examine et soutient des approches comme la mobilité

de la main-d'œuvre, les migrations temporaires et d'autres formes de séjour légal qui permettent aux individus de travailler. Les systèmes de mobilité de la main-d'œuvre, accompagnés de garanties adéquates en matière de protection des réfugiés, présentent un intérêt particulier et seront étudiés et suivis de près en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

24. Si une solution durable reste l'objectif à atteindre pour chacune des personnes prises en charge, beaucoup reste à faire pour améliorer la qualité de vie des personnes en attente d'une solution, et pour les aider à préparer leur avenir. L'initiative du Gouvernement en faveur des Régions hôtes et affectées par la présence de réfugiés (RAHA) au Pakistan est un exemple de programme multi-partenaires qui cherche à améliorer la vie des réfugiés afghans comme celle des communautés d'accueil. Plus de 4 millions de réfugiés afghans et pakistanais ont bénéficié de différentes interventions dans les domaines de l'éducation, des moyens de subsistance et de l'infrastructure, depuis le début du programme en 2009. Ces prochaines années, il conviendra de s'employer toujours plus à trouver d'autres moyens d'améliorer la qualité de l'asile, notamment en accroissant l'indépendance et l'autosuffisance.

VII. Une alliance pour les solutions

25. L'action menée par le HCR auprès des gouvernements concernés et d'autres partenaires dans le cadre de l'Initiative de solutions intérimaires (TSI) a permis de tirer des enseignements importants et globalement utiles aux activités mondiales du HCR en matière de solutions. Un groupe de donateurs basé à Genève appelé « *Friends of TSI* » a communiqué des informations rationnelles tirées des activités menées en Colombie et dans l'est du Soudan. Il a été demandé en particulier que les activités se fondent davantage sur des données factuelles, et que davantage de rapports portent sur les résultats ; il y a aussi fortement intérêt à ce que les Etats concernés soient des partenaires à part entière, avec la société civile et d'autres parties prenantes.

26. Les enseignements tirés de cette initiative et d'initiatives précédentes ont été examinés à l'occasion d'une table ronde tenue aux Pays-Bas en avril 2013. Plusieurs partenaires se sont dits déterminés à élaborer une initiative plus inclusive et une vision commune plus claire. Après des années de discussions sur le thème « jeter un pont » entre le secours et le développement, les *Friends of TSI* se sont accordés sur la nécessité d'adopter une approche globale depuis le début du déplacement. Reconnaisant la diversité des points d'entrées et perspectives des partenaires, tous se sont engagés à déployer des efforts collectifs en fonction de leurs atouts et domaines de compétences respectifs.

27. Une année plus tard, en avril 2014, le gouvernement du Danemark a accueilli une table ronde de suivi sur les solutions à laquelle ont participé les *Friends of TSI*, ainsi que des représentants des Gouvernements de la Colombie, de l'Équateur, de la Jordanie, du Soudan et de la Zambie. Ont participé également à cette table ronde des organisations de la société civile, des institutions universitaires, des institutions financières internationales, des institutions des Nations Unies et des entités du secteur privé. Les participants sont convenus de créer l'Alliance pour les solutions et ont adopté une déclaration de mission établissant des objectifs et des principes directeurs. Les objectifs sont entre autres les suivants : 1) appuyer des solutions novatrices au moyen de programmes et projets concrets dans certaines situations de déplacement, et 2) orienter le programme politique global de manière à ce que le déplacement soit reconnu comme un problème de développement mais aussi comme un problème humanitaire et de protection. Une structure de gouvernance a aussi été approuvée, avec pour co-présidents la Colombie, le Danemark, l'*International Rescue Committee*, le PNUD et le HCR. Des groupes de niveau national seront mis en place pour appuyer les activités opérationnelles conjointes en faveur des personnes déplacées et des communautés locales. Des groupes thématiques sur des sujets d'intérêt commun, entre autres la gestion des données et des performances, sont en cours de formation. Les partenaires fourniront un appui stratégique et technique et seront prêts à se réunir si

nécessaire, dès lors que des possibilités et des difficultés se présenteront. Les membres qui sont disposés à faire progresser la réalisation des objectifs de l'Alliance pour les solutions sont encouragés à participer.

VIII. Conclusion

28. Plus que jamais, il est urgent de travailler ensemble pour trouver des solutions au déplacement prolongé et pour éviter que d'autres situations de ce type ne se produisent. La triste réalité – à savoir que près des trois-quarts des réfugiés vivent en situation de déplacement prolongé – exige de nouvelles approches et de nouveaux modes de pensée.

29. Le HCR tire les enseignements de situations passées et étend ses partenariats, dont les répercussions au fil du temps seront importantes pour l'Organisation et les personnes qu'elle protège. L'objectif est simplement de parvenir à un « changement culturel » vers l'autosuffisance et la planification et la programmation axées sur des solutions, et non plus les soins et l'entretien à long terme. Si le HCR et ses partenaires doivent se préparer à relever les défis qui se posent, notamment à répondre aux besoins entraînés par des situations d'urgence, le changement initié au sein du HCR et la nouvelle Alliance pour les solutions constituent des étapes importantes qui contribueront à progresser significativement sur cette voie ces prochaines années.
